

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement numéro PC-2495A-249 modifiant le règlement numéro 2495A sur le zonage de l'ancienne Ville de Pointe-Claire afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C72 de façon à préciser les usages permis ainsi que le nombre minimal de planchers a été adopté par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'Hôtel de Ville, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes personnes intéressées à en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 14<sup>e</sup> jour d'octobre 2009.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that by-law number PC-2495A-249 amending the zoning by-law number 2495A of the former City of Pointe-Claire by modifying the particular provisions applicable to zone C72 so as to specify the permitted uses and the minimum number of floors has been adopted by the municipal council on October 1, 2009 and will come into force according to the Law.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 14<sup>th</sup> day of October 2009.

Danielle Gutierrez  
Greffière adjointe / Assistant City Clerk